

Préparer de son vivant... l'après

Comment anticiper les démarches administratives inhérentes à un décès ?

Lors d'un décès, la famille du défunt doit accomplir tout un ensemble de démarches et formalités administratives. Parce qu'elles doivent être réalisées rapidement, ces démarches supposent d'avoir accès aux données du disparu. Or ces dernières ne sont pas forcément accessibles, ni en ordre. Nous vous proposons ici, de faire le point sur les démarches à entreprendre.



PRESERVEZ VOTRE ENTOURAGE



LISTEZ



FAITES DE MÊME



N'OUBLIEZ PAS



Préparer en amont son décès est un mal nécessaire. C'est généralement au moment où les proches doivent surmonter le chagrin de la perte, qu'ils sont contraints de gérer ces "détails" matériels. 2

Listez vos comptes bancaires, livrets... Précisez le nom des banques, celui des conseillers, leurs coordonnées. Dressez une liste des prélèvements automatiques. Vous pouvez également indiquer les personnes à prévenir.







- votre loyer,
- le fournisseur d'énergie,
- internet,
- votre téléphone, portable,
- vos assurances, mutuelles,
- les sites marchands...



Les organismes officiels, tels que la Sécurité Sociale, la MSA, les Caisses de Retraite, les impôts,...